



**2016-05  
104**

### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 9 mai 2016 à 20:00.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Michel Flamand  
Siège #2 - Bruno Montminy  
Siège #3 - Patricia St-Hilaire  
Siège #4 - Carole Dubois  
Siège #5 - Jessy Grondin  
Siège #6 - Claude Blais

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **02 - MOT DU MAIRE**

M. le Maire dépose une lettre reçue du Regroupement des Offices dans laquelle ils indiquent qu'ils sont désolés de constater que l'OMH de Saint-Gilles n'adhère pas au regroupement en guise de contestation de la Loi qui exige des regroupements d'OMH au Québec. Le Conseil municipal de Saint-Gilles demeure sur sa position à l'effet qu'il serait plus profitable pour les usagers de demeurer en gestion locale.

M. le Maire présente les dépliants pour promouvoir "Voisins Secours". Il indique que cette méthode permettra de supporter le Manoir Le Beau Rivage dans les risques de sinistres en ayant des ressources comme les Premiers Répondants, des effectifs de la municipalité et des bénévoles prêts à intervenir par le biais du 9-1-1 si cela s'avère nécessaire.

### **03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Gaétan Audet – Quelle période serait la meilleure pour démolir un bâtiment ? La bâtisse était délabrée et je ne savais pas que je devais demander un permis de démolition avant de procéder. M. Audet précise qu'il aurait un autre bâtiment qui serait à détruire sur sa propriété.

M. le Maire explique qu'il aurait dû garder au minimum 50% du bâtiment pour qu'il puisse obtenir l'autorisation de reconstruire (droit acquis).

Les membres du CCU, Mme Carole Dubois et M. Jessy Grondin, expliquent que le règlement présent n'est pas adapté à la zone verte et que les membres du CCU doivent se pencher sur le règlement et valider de nouvelles normes. Le nouveau règlement ne sera pas nécessairement adapté aux besoins de M. Audet spécifiquement mais pourrait permettre plus d'éléments et/ou de superficie que celui qui est présentement en vigueur.

Le règlement présent permet un garage, un cabanon et la superficie ne doit pas dépasser 80% de la résidence principale.

Mme Caroline Bédard – C'est un peu ironique puisque le bâtiment toujours en place était considéré comme un bâtiment de ferme mais attendu le nouveau lotissement, il est devenu un garage.

Mme Louiselle Therrien – Est-ce que le dossier de protection des rives de la rivière Beaurivage avance ?

M. le Maire lui répond que nous avançons dans le processus en collaboration avec la MRD de Lotbinière puisque c'est eux qui sont responsables des cours d'eau. Un projet sera présenté ultérieurement.

M. Gaétan Audet – Il indique qu'un enrochement avait été produit vis-à-vis chez lui il y a plusieurs années et que cela n'a pas été efficace.

M. Michel Flamand – Il explique que les méthodes produites il y a vingt ans n'étaient pas efficaces comme celles d'aujourd'hui. L'étude du lit de la rivière et les nouvelles technologies permettent un travail plus performant.

2016-05  
105

### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02 - MOT DU MAIRE**

**03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

**04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 06.01** - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016
  - 06.02** - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2016
- 07 - FINANCES**
  - 07.01** - Comptes à payer
  - 07.02** - Projet final - Règlement 508-16 / Tarification 9-1-1
  - 07.03** - Autorisation - Vérificateurs externes au PGAMR
- 08 - URBANISME**
  - 08.01** - Remblaiement des milieux humides et naturels – Engagement de compensation
  - 08.02** - Octroi – Caractérisation et délimitation des milieux humides
  - 08.03** - Avis de motion - Règlement 510-16 / Parcours des VTT
  - 08.04** - Dérogation mineure - Lot 3 839 906
  - 08.05** - Dérogation mineure - Lot 3 838 677
  - 08.06** - Dérogation mineure - Lot 3 839 779
  - 08.07** - Dérogation mineure - Lot 4 620 084
  - 08.08** - Permis PIIA (Vieux Saint-Gilles) - Lot 3 840 421
  - 08.09** - Autorisation de sollicitation - TELUS
- 09 - LOISIRS**
  - 09.01** - Pas de sujet au dossier.
- 10 - INFRASTRUCTURES**
  - 10.01** - Engagement d'entretien du bassin de rétention auprès du MDDELCC / Développement des Étoiles
  - 10.02** - Mise en place d'un troisième étang d'épuration des eaux usées
  - 10.03** - Calendrier - Plan d'action / Dephosphotation
  - 10.04** - Acquisition - Tracteur pour les espaces verts
- 11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**
  - 11.01** - Acquisition - Meubles pour la caserne incendie (dossier relocalisation)
  - 11.02** - Cession de terrain au 1074, rang Saint-Pierre Sud (Secteur zone inondable de Place Bonne Entente)
  - 11.03** - CPE Joli Bois - Adoption du plan d'implantation du projet de relocalisation
  - 11.04** - Cession d'un terrain à titre gratuit portant le numéro de lot 5 579 010 - Relocalisation du CPE Joli Bois
- 12 - RESSOURCES HUMAINES**
  - 12.01** - Embauche - Personnel du Camp de jour / Saison 2016
  - 12.02** - Embauche - M. Martin Lemay
  - 12.03** - Formation - Directeur du service des travaux publics
  - 12.04** - Formation - Directeur du service des incendies
  - 12.05** - Démission - Premier répondant
- 13 - CONTENTIEUX**
  - 13.01** - Pas de sujet au dossier.
- 14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**
  - 14.01** - Déploiement de la fibre optique
- 15 - SÉCURITÉ CIVILE**
  - 15.01** - Acquisition - Logiciel de dénombrement
  - 15.02** - Identification des pompiers - Refonte du logo
  - 15.03** - Acquisition - PC Board
- 16 - VARIA**
- 17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

## **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2016-05  
106**

### **06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 11 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par Mme Carole Dubois

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
107**

### **06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2016**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil, tenue le 25 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Jessy Grondin

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **07 - FINANCES**

**2016-05  
108**

### **07.01 - Comptes à payer**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Michel Flamand

De payer les comptes du mois de avril 2016 répartis ainsi:

20 631.57 \$ pour factures payées par chèques;

38 370.78 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

43 449.69 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèques;

40 248.46 \$ versé en salaires au cours du mois d'avril 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
109**

### **07.02 - Projet final - Règlement 508-16 / Tarification 9-1-1**

Attendu que, le gouvernement provincial a conclu une entente avec les municipalités pour un nouveau partenariat fiscal et financier pour les années 2007-2013;

Attendu que, l'Assemblée nationale a adopté, au printemps 2008 le projet de loi numéro 82 et en juin 2009 le projet de loi numéro 45 et que selon les articles 244.68 et 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale, toutes les municipalités locales sont tenues d'imposer par règlement une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1;

Attendu que, l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le vingt-neuf septembre 2015, prévoit à l'article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compte du premier août 2016;

Attendu que, un avis de motion a été déposé par M. Jessy Grondin le 11 avril 2016;

Attendu que, demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, à compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois, par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ;

Que, le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement;

Que, la directrice générale transmette dans les meilleurs délais, et ce, avant le vingt mai 2016, une copie du règlement 508-16 auprès du registraire du MAMOT pour approbation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
110**

### **07.03 - Autorisation - Vérificateurs externes au PGAMR**

Considérant que, les vérificateurs externes (auditeurs) doivent procéder à la consultation, à la reddition de comptes et autres travaux des dossiers

qui sont inclus au support informatique PGAMR \*Portail  
gouvernemental des affaires municipales et régionales;

Considérant que, le MAMOT requiert des autorisations précises  
permettant à nos auditeurs de procéder aux différents travaux nécessaires  
à l'obtention du financement et/ou de subventions dont la TECQ;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Michel Flamand

Que, la directrice générale est autorisée à inclure les représentants de la  
firme Desaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. dans le dossier de la  
municipalité de Saint-Gilles pour consultation et travaux reliés à tous  
nos dossiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **08 - URBANISME**

**2016-05  
111**

### **08.01 - Remblaiement des milieux humides et naturels - Engagement de compensation**

Considérant que, la municipalité de Saint-Gilles est sensible à la  
protection de l'environnement;

Considérant que, nous avons rencontré le MDDELCC le 10 avril 2015;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, la municipalité de Saint-Gilles s'engage à produire l'élaboration et  
la mise en œuvre d'un plan de conservation des milieux humides et  
naturels pour l'ensemble du territoire sous pression de développement;

Que, le plan de conservation des milieux humides et naturels sera déposé  
au MDDELCC avant le 1<sup>e</sup> octobre 2016;

Que, il y aura une mesure de compensation pour la perte de 0,26 ha du  
projet, sur le lot 3 838 776 soit 0,18 ha sur le lot anciennement numéroté  
3 838 779 et 0,08 ha sur le lot anciennement numéroté 3 838 777, qui  
sera proposée dans le cadre du plan de conservation des milieux humides  
et naturels;

Que, cette résolution abroge la résolution 2015-06-129.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
112**

### **08.02 - Octroi - Caractérisation et délimitation des milieux humides**

Considérant que, nous avons rencontré le MDDELCC le 10 avril 2015  
en collaboration avec la firme Écogénie;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Claude Blais

Que, la municipalité de Saint-Gilles mandate la firme Écogénie pour  
produire la caractérisation et cartographie des milieux humides tel que  
défini à l'offre de service (Annexe A);

Que, la municipalité de Saint-Gilles autorise la firme Écogénie à la

représenter auprès du MDDELCC pour les différentes questions et solutions nécessaires à l'autorisation de l'article 22 du secteur des Étoiles tel que les plans (Annexe B) ainsi que pour la préparation du dossier permettant la présentation du plan de conservation des milieux humides et naturels qui doit être déposé au MDDELCC avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016;

Que, les frais imputables à ce dossier soient inscrits au code budgétaire 02.610.03.419 et répartis entre les promoteurs concernés lorsque le rapport sera accepté par le MDDELCC.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **08.03 - Avis de motion - Règlement 510-16 / Parcours des VTT**

Avis de motion est donné par M. Jessy Grondin

Que, à une séance ultérieure sera présenté le projet de règlement 510-16 pour le parcours des VTT sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles;

Que, ce règlement abrogera le règlement 300-01-08.

**2016-05  
113**

### **08.04 - Dérogation mineure - Lot 3 839 906**

Attendu le dépôt d'une demande de dérogation mineure pour le lot 3 839 906, situé sur le chemin du Moulin;

Attendu que, la demande vise à permettre la construction d'un garage de 28 x 24 dans la partie arrière du terrain;

Attendu qu'il se trouve sur ce terrain une remise existante de 12 x 24;

Attendu que, le demandeur a déposé une étude de caractérisation démontrant la possibilité de construire une résidence avec des installations septiques conformes, malgré le fait qu'une portion du terrain servirait à la construction projetée;

Attendu que, la dérogation mineure, si elle était accordée, ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété étant donné qu'il se trouve déjà sur cette propriété une construction complémentaire;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, suite aux recommandations du CCU, le Conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure à deux conditions:

Que celle-ci soit valide pour la période d'une année. Passé ce délai, une nouvelle demande devra être déposée afin d'obtenir le permis de construction;

Qu'un certificat de localisation soit transmis à la municipalité pour la localisation exacte (tel que plan fourni) du nouveau bâtiment;

Que, le dépôt de garantie d'un certificat de localisation soit retenu au même titre que lorsqu'il y a construction d'une maison. Le dépôt lorsque conformité sera retourné au propriétaire de l'immeuble.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
114**

**08.05 - Dérogation mineure - Lot 3 838 677**

Attendu le dépôt d'une demande de dérogation mineure pour le lot 3 838 677;

Attendu que, la demande vise à permettre la création de 2 lots dans un îlot déstructuré;

Attendu que, la réglementation exige une superficie de 3700 m2 pour des terrains situés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau;

Attendu que, les emplacements visés ne sont pas contigus à la rivière et qu'ils auront des superficies de 3152.1 m2 et 3051.8 m2;

Attendu que, le demandeur conserve une parcelle de terrain entre les emplacements visés sur laquelle est construit un entrepôt à machineries et que cette parcelle lui donne accès à sa terre boisée de 22 hectares;

Attendu que, la dérogation mineure, si elle était accordée, ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, suite aux recommandations du CCU, le Conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
115**

**08.06 - Dérogation mineure - Lot 3 839 779**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 839 779;

Attendu que le demandeur désire construire un garage en cour avant, mais construit à l'extérieur de la marge avant prescrite de 7,0 mètres;

Attendu que le garage projeté sera construit avec une marge de recul à 14,30 mètres au lieu de 18,98 mètres;

Attendu que la maison et le garage projeté sont dans un secteur très boisé;

Attendu que cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, suite aux recommandations du CCU, le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**08.07 - Dérogation mineure - Lot 4 620 084**

Le point est reporté - Manque un complément d'information au dossier

**2016-05  
116**

**08.08 - Permis PIIA (Vieux Saint-Gilles) - Lot 3 840 421**

Attendu que, la Municipalité a reçu la demande de permis suivante :

- Numéro 2016-49 pour le 1740 rue Principale, afin de reconstruire la galerie avant;

Attendu que, cette propriété est située dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 472-14 en considérant qu'elle fait partie du secteur du vieux Saint-Gilles;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, suite aux recommandations du CCU, le Conseil municipal accepte la présente demande de permis PIIA en considérant que le plancher de la galerie soit fait de planches de bois ajourées et non de panneaux.;

Que, le treillis soit préférablement de bois mais pourrait être accepté en plastique comme celui existant.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
117**

**08.09 - Autorisation de sollicitation - TELUS**

Considérant que, la compagnie TELUS va déployer la fibre optique sur le territoire de la municipalité;

Considérant que, le règlement 486-14 interdit la sollicitation porte à porte sur notre territoire;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, spécifiquement dans le mandat d'offrir le service de fibre optique aux citoyens de notre territoire, il est permis aux représentants de la firme TELUS exclusivement de faire de la sollicitation porte à porte dans notre municipalité;

Que, cette autorisation est valide du 1er juin 2016 au 1er novembre 2016 et que par la suite, si nécessaire, une nouvelle autorisation devra obligatoirement être produite;

Que, la municipalité délivrera un permis spécial et les représentants de TELUS devront présenter ce document aux clients potentiels;

Que, la Sûreté du Québec et la cour municipale de la MRC de Lotbinière en soit informées pour ne pas émettre de constats d'infraction à ce dossier;

Que, la population soit informée de cette permission spéciale par le journal Le Courant de juin 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **09 - LOISIRS**

### **09.01 - Pas de sujet au dossier.**

## **10 - INFRASTRUCTURES**

**2016-05  
118**

### **10.01 - Engagement d'entretien du bassin de rétention auprès du MDDELCC / Développement des Étoiles**

Attendu que, le MDDELCC a exigé pour autoriser le développement des Étoiles de construire un bassin de rétention (voir annexe A);

Attendu que, le MDDELCC exige que la municipalité présente une preuve d'engagement à l'exploitation et l'entretien du bassin à construire;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, le Conseil municipal a étudié le manuel d'exploitation et d'entretien du futur bassin de rétention du développement des Étoiles;

Que, le Conseil municipal s'engage à en respecter les conditions lorsque le bassin sera construit et cédé à la municipalité suite à la preuve de conformité des ouvrages;

Que, le Conseil municipal s'engage à produire dans les meilleurs délais un protocole d'entente avec les promoteurs pour l'ensemble des travaux d'infrastructures à produire pour la mise en place du nouveau développement des Étoiles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
119**

### **10.02 - Mise en place d'un troisième étang d'épuration des eaux usées**

Considérant que, le MDDELCC suite au dépôt de l'étude de capacité des étangs considère que nous devons limiter notre développement pour respecter les capacités de charges des étangs actuellement en place;

Considérant que, la municipalité souhaite continuer le développement au rythme actuel;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, le Conseil municipal déploie les efforts nécessaires à la construction d'un étang supplémentaire d'ici le 1er juillet 2018;

Que, les montages financiers soient présentés à une séance ultérieure pour l'acquisition des espaces nécessaires, des besoins techniques et des matériaux en ce sujet pour l'élaboration du projet;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
120**

### **10.03 - Calendrier - Plan d'action / Dephosphotation**

Considérant que, par la résolution 2012-11-216, la municipalité de Saint-Gilles s'est engagée à produire un plan d'action pour se conformer à la position ministérielle sur la réduction du phosphore;

Considérant que, le 30 novembre 2012, nous avons reçu de la directrice régionale Mme Isabelle Olivier, ingénieure, une lettre indiquant la réception de notre plan d'action;

Considérant que, par la résolution 2016-02-45, la municipalité de Saint-Gilles s'est engagée à réserver un montant de 122 000 \$ de la TECQ 2014-2018 spécifiquement à la mise en place du système de dephosphotation;

Considérant que, suite à l'étude de capacité des étangs en place produit par la firme Assaini Conseil, nous devons élaborer un projet de construction d'un étang supplémentaire d'ici l'été 2018;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal demande au MDDELCC l'autorisation d'inclure le mandat d'ingénierie prévu en octobre 2016 ainsi que l'échéancier subséquent dans le même dossier que la construction d'un étang supplémentaire;

Que, le Conseil municipal s'engage à fournir un nouvel échéancier avant le 1<sup>er</sup> août 2016 pour la construction d'un nouvel étang et la mise en marche du système de déphosphotation avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour trois étangs au lieu de deux et ainsi ne pas imputer des frais supplémentaires en charge fiscale en doublant des dossiers communs;

Que, le montant de 122 000 \$ réservé pour le dossier de déphosphotation soit toujours admissible aux travaux de déphosphotation même si l'on inclut la construction d'un troisième étang au projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
121**

### **10.04 - Acquisition - Tracteur pour les espaces verts**

Considérant que, le Conseil municipal souhaite un entretien rigoureux des terrains sportifs et des espaces verts de la municipalité;

Considérant que, le Conseil municipal a étudié les différentes options pour les entretiens soit par contrat externe ou par notre personnel;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Claude Blais

Que, suite à l'étude de tous les scénarios, nous procédions à l'octroi d'un tracteur spécialisé tel le devis de Mercier Experts Inc. pour produire nous-mêmes le travail;

Que, la dépense de 6 659.98 \$ plus taxes si applicables soit imputée au fonds de roulement sur une période de quatre ans au poste 03.315.17.725 et immobilisé au poste 23.080.05.725

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

**2016-05  
122**

### **11.01 - Acquisition - Meubles pour la caserne incendie (dossier relocalisation)**

Considérant que, nous devons fournir le matériel nécessaire pour rendre fonctionnels les espaces de la caserne et ;

Considérant que, nous avons une opportunité d'acquérir des éléments usagés en très bon état à moindre coût;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, nous achetions 2 classeurs (petits à deux tiroirs), 11 cloisons pour un bureau amovible, 1 chaise sur roulettes et deux chaises d'accueil pour la somme de 1 930 \$ toutes taxes incluses;

Que, la dépense soit imputée au poste 02.220.00.522

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
123**

### **11.02 - Cession de terrain au 1074, rang Saint-Pierre Sud (Secteur zone inondable de Place Bonne Entente)**

Attendu que les lots 3 839 742, 3 839 734 & 3 840 785 ne sont plus constructibles pour des causes de zones inondables;

Attendu que la Sécurité civile indemniserà les propriétaires concernés suite à la démolition de leur immeuble;

Attendu que la Sécurité civile ne souhaite pas devenir propriétaire dudit immeuble et demande à ce que ce soit la municipalité qui en soit le propriétaire;

Attendu que les propriétaires concernés souhaitent céder leur immeuble à la municipalité, soit l'immeuble sis au 1074, rang Saint-Pierre Sud (Secteur zone inondable de Place Bonne Entente);

Attendu que la municipalité n'a pas l'intention d'assumer quelconque frais relativement à la rue privée de Place Bonne-Entente, notamment des frais d'entretien ou de réparation puisque l'utilisation prévue, si nous ne vendons pas l'immeuble sera de le végétaliser à titre de milieu humide et que de ce fait, nous n'aurons pas à accéder dans le secteur de Place Bonne Entente;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que la municipalité acquière les lots 3 839 742, 3 839 734 & 3 840 785 portant les matricules 4149-30-8617 & 4149-30-5406-07 lorsque, suite à la vérification de la municipalité sur les lieux, la démolition et la disposition de l'immeuble seront complétées et que l'ensemble des titres et des dettes seront régularisés par les propriétaires lors de la transaction

auprès du notaire;

Que la municipalité, suite à l'acquisition, procédera à la mise en vente de l'immeuble immédiatement selon les modalités inscrites au règlement 498-15 qui sera amendé en conséquence;

Que le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
124**

**11.03 - CPE Joli Bois - Adoption du plan d'implantation du projet de relocalisation**

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal accepte le plan d'implantation pour le projet de construction du CPE Joli Bois tel que présenté par les architectes D. Lavoie

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
125**

**11.04 - Cession d'un terrain à titre gratuit portant le numéro de lot 5 579 010 - Relocalisation du CPE Joli Bois**

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Claude Blais

Que, la Municipalité de Saint-Gilles cède au Centre de la petite enfance Joli Bois, l'immeuble suivant, savoir :

**DÉSIGNATION**

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot CINQ MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE DIX (5 579 010) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Que, cette cession soit faite à titre gratuit et pour l'établissement d'une garderie conforme à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance;

Que, la municipalité consente en faveur de l'immeuble cédé une servitude de passage sur le terrain contigu afin de permettre au cessionnaire et à ses représentants de communiquer du chemin public au lot cédé;

Que, la municipalité consente en faveur de l'immeuble cédé une servitude de stationnement sur le terrain contigu pour le service des employés et usagers de l'immeuble;

Que, ROBERT SAMSON, maire, et SANDRA BÉLANGER, secrétaire-trésorière, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de cession notarié, tel que ci-dessus, à établir les servitudes requises, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **12 - RESSOURCES HUMAINES**

**2016-05  
126**

### **12.01 - Embauche - Personnel du Camp de jour / Saison 2016**

Considérant que, nous avons ouvert un concours permettant de combler les postes disponibles pour le Camp de jour (TDJ) pour la saison 2016;

Considérant que, nous avons présentement plus de 100 inscriptions d'enfants qui participeront au Camp de jour pour la saison 2016;

Considérant que, les moniteurs doivent avoir 16 ans au 25 juin 2016;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, Mme Alycia Pinel, Mme Laurie Gourde, M. Anthony Mercier, M. William Doucet, M. Jayson Bêty, Mme Gabrielle Guay Turmel soient embauchés à titre de moniteurs pour le Camp de jour à la saison 2016;

Que, M. Bryan Doucet soit embauché à titre de responsable du service de garde;

Que, Mme Cloé Auclair-Cameron soit embauchée à titre d'accompagnatrice pour Mme Sarah-Maude Chabot;

Que, Mme Marilou Tremblay-Gagnon, Mme Laurianne Bouffard et M. Eloi Martin soient embauchés à titre d'aide moniteurs;

Que, Mme Patricia St-Hilaire déclare son intérêt au dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
127**

### **12.02 - Confirmation d'emploi - M. Martin Lemay**

Considérant que, nous avons embauché M. Martin Lemay le 15 juin 2015 par la résolution 2015-06-150 pour une période de probation d'une année;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, suite aux recommandations du Comité de Relations de Travail, M. Martin Lemay est nommé à titre permanent au poste de Directeur des Travaux publics avec les conditions décrites à l'annexe "A".

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
128**

**12.03 - Formation - Directeur du service des travaux publics**

Considérant que, M. Martin Lemay doit suivre la formation OTUFD-ND-91057 pour la gestion de l'eau potable;

Considérant que, la formation est offerte à Rivière du Loup au printemps 2016 et qu'aucune formation en gestion des eaux potables n'est disponible dans une région plus proche;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Claude Blais

Que, le Conseil municipal autorise M. Martin Lemay à participer à la formation qui aura lieu du 11 mai au 3 juin 2016;

Que, les frais inhérents de la formation soient imputés au poste budgétaire 02.415.00.454

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
129**

**12.04 - Formation - Directeur du service des incendies**

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal autorise la formation "Désincarcération" pour compléter la formation " de M. Patrice Martel au coût de 775 \$ plus taxes si applicables;

Que, la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.220.00.454.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-05  
130**

**12.05 - Démission - Premier répondant**

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal accepte la démission de M. Guillaume Charland à titre de premier répondant

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**13 - CONTENTIEUX**

**13.01 - Pas de sujet au dossier.**

**14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

**2016-05  
131**

**14.01 - Déploiement de la fibre optique**

Considérant que, TELUS a rencontré M. le Maire le 27 avril dernier pour exposer un projet de développement de la fibre optique sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles et que M. Samson en a fait la présentation aux membres du Conseil municipal;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal donne son aval à Telecon Design qui est mandaté par TELUS pour effectuer le déploiement d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles;

Que, le Conseil municipal transmet à TELUS un plan de secteur pour trouver une solution permettant d'étendre le réseau sur une plus large envergure (Voir annexe A) que celle qui a été présentée le 27 avril dernier;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **15 - SÉCURITE CIVILE**

### **15.01 - Acquisition - Logiciel de dénombrement**

Le point est reporté - Manque un complément d'information au dossier

**2016-05  
132**

### **15.02 - Identification des pompiers - Refonte du logo**

Considérant que, le service des incendies souhaite personnaliser son identification en remodelant son logo;

Il est proposé par M. M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal suite à la présentation du nouveau logo accepte les frais suivants :

Création du nouveau logo : 60.00 \$ plus taxes applicables;

Fabrication d'une affiche : 260 \$ plus taxes applicables;

« Patch » qui seront cousues sur les uniformes : 748 \$ pour l'ensemble plus taxes applicables;

« Autocollants » pour les véhicules personnels : 100 \$ pour l'ensemble plus taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **15.03 - Acquisition - PC Board**

Le point est reporté - Manque un complément d'information au dossier

## **16 - VARIA**

Inscrire les éléments du varia ici.

## **17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2016-05**  
**133**

**18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21:36.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

---

Robert Samson, maire

---

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière